

(portant sur des échanges de boursiers, de professeurs, de groupes artistiques, d'expositions d'art, de publications, etc.). Elle organise, à l'occasion, la participation du Canada à des événements culturels à l'étranger (festivals des arts et de l'artisanat, expositions et concours internationaux, etc.), et collabore étroitement à cet effet avec les organismes canadiens appropriés. Elle tient les organisations culturelles canadiennes au courant des activités culturelles des autres pays et facilite le voyage des artistes canadiens qui se rendent à l'étranger. Les quatre services suivants se répartissent les tâches dévolues à la direction: Programmes culturels, Arts et Lettres, Liaison en matière d'éducation, UNESCO.

La Direction des affaires économiques s'occupe de toutes les questions de caractère essentiellement économique qui ont des incidences internationales pour le Canada. Elles comprennent des questions financières, fiscales et commerciales, et d'autres problèmes qui se rattachent dans l'ensemble au domaine des relations économiques. Elle se charge des travaux du Ministère portant sur les points suivants: traités et accords commerciaux et financiers, problèmes relatifs aux transports (navigation et aviation), télécommunications, questions se rapportant à l'énergie (y compris l'énergie nucléaire, le pétrole et le gaz naturel), exportation de matériaux stratégiques, prêts à l'étranger, participation du Canada aux programmes multilatéraux d'assistance, changes et balance des comptes. La coordination des directives repose sur une collaboration étroite avec les ministères des Finances, du Commerce, du Revenu national, des Transports, de l'Agriculture, des Mines et Relevés techniques, du Travail, des Pêcheries, de la Santé nationale et du Bien-être, avec le Conseil privé, le Conseil national de recherches, l'Office national de l'énergie, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, la société Énergie atomique du Canada limitée, l'Eldorado Mining and Refining Limited et la Banque du Canada. La direction des affaires économiques s'occupe en outre de coordonner la collaboration du Ministère avec le Bureau de l'aide extérieure, organisme distinct qui administre depuis novembre 1960 les programmes d'aide économique et technique du Canada à l'extérieur. Elle maintient aussi des relations économiques avec certains organismes internationaux.

La Direction du protocole s'occupe de toutes les questions de protocole diplomatique, de préséances, de privilèges et d'immunités, et travaille en collaboration étroite avec les missions diplomatiques établies au Canada. Elle prend des dispositions pour la présentation des lettres de créance des nouveaux chefs de missions diplomatiques et veille à ce qu'ils soient présentés aux autorités canadiennes compétentes. Elle veille en outre à l'accréditation des représentants consulaires des autres pays. Elle prépare les lettres de créance des chefs de mission et agents consulaires du Canada et des délégations canadiennes aux conférences internationales.

La Direction tient les missions diplomatiques des autres pays au courant des lois et règlements canadiens qui les concernent et les aide à résoudre les problèmes qui ont trait à l'application de ces lois et règlements. Elle organise également les visites officielles de personnalités étrangères.

La Direction des affaires juridiques est placée sous la direction du conseiller juridique du Ministère. Sa fonction principale est de veiller à ce que la participation du Canada aux affaires internationales soit conforme aux principes et usages juridiques approuvés. Elle donne des avis au Ministère en matière de droit public et privé, de droit constitutionnel et de droit comparé. De plus, la Direction suit de près les travaux de la Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission du droit international.